

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Mu le règlement n°2023/001 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.
Mu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3021-2 et L3021-3.
Mu la délibération n°1.2 du 29 juin 2022 portant sur le soutien de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Mu la délibération n°1.3 du 27 avril 2022 relative à l'évaluation du dispositif d'aide à la cybersécurité.

Mu la commission relative à la mise en œuvre du SPSC2 concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Mu la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise ENCIS ENVIRONNEMENT le 20 juin 2023.

Mu l'avis simple de la commission rendu en date du 02 novembre 2023.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait d'une part, acquiescer une solution SOC (Centre d'opérations sécurisé) Microsoft, 500 et d'autre part, mettre en place un antispam et conduire une campagne de sensibilisation au phishing afin de surveiller et d'améliorer en permanence sa posture face à ses risques.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette aide ne pouvant être supérieure à 20 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réelles est de 21 618,24 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 20 000 / 50% = 10 000 €.

D E C I S I O N

Attribuer à l'entreprise ENCIS ENVIRONNEMENT, dont le siège est situé au 90 rue Buck Clayton - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise ENCIS ENVIRONNEMENT, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 DÉC. 2023

Le Président de Limoges Métropole,



Recueil-Registre - Modèle de N°2023
en vigueur depuis le 13 décembre 2023
Proc. 03/2023-0001/2023 N°1 approuvant l'adoption d'une notification auprès de l'Intérieur.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la cybersécurité à l'entreprise ENCIS ENVIRONNEMENT

1 DOCUMENT - Publié le 15 Décembre 2025



27684.pdf
(.pdf, 115,1 Ko)



TÉLÉCHARGER